



L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, , M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme FAUQUET, Mme BOUCHOT

Absents excusés : M. CHARRIERE (donne pouvoir à M. GREGOIRE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme CAMBET PETIT-JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absents non excusés : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	09
Nombre de procuration :	03

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON POUR TOUS A L'ASSOCIATION RIVATGES

Rapporteur : Bernard QUENTIN

L'association Rivatges, représentée par Mme Marie PICARD, souhaite proposer des cours de hautbois sur la commune.

Madame Marie PICARD sollicite l'autorisation d'utiliser la Maison Pour Tous qui abrite déjà l'école de musique afin d'y organiser ses cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation avec cette association et tout avenant pouvant intervenir.

Saint-Dionisy, le 18 juin 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

